

Expertise technique et pédagogique en manutention des personnes - CP FFP

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**
 - **Santé - Soins paramédicaux**

Champ du sanitaire et du médico-social ou du social

Code(s) NAF : **85.59A**
Code(s) NSF : **333**, **331**
Code(s) ROME : **K2111**, **J1505**
Formacode : **42856**

Date de création de la certification : **01/01/2011**

Mots clés : **REFERENT PROFESSIONNEL**, **CONSEIL**,
Formation d'adulte,
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identification

Identifiant : **1588**

Version du : **06/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [**Ce certificat est validé par la Fédération de la Formation Professionnelle et l'ISQ/OPQF \(Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation\). La certification professionnelle est un système d'évaluation des compétences qui permet, à l'issue du parcours de formation, de délivrer aux stagiaires un Certificat Professionnel \(CP FFP\) qui atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier.**](#)

Non formalisé :

- [**Attestations d'utilité**](#)
- [**En tant que salarié, la certification professionnelle FFP c'est la validation officielle de la réussite de la formation suivie, la reconnaissance de la maîtrise de compétences, d'une fonction ou d'une activité, une étape dans un cursus professionnel**](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification permet :

- de valider des compétences techniques dans le domaine de la manutention des personnes accueillies dans les établissements ou services des secteurs de la santé, du médico-social ou du social
- de valider des compétences pédagogiques permettant un transfert des connaissances dans le domaine de la manutention des personnes à d'autres professionnels
- de valider des capacités à exercer un rôle de référent et de conseil dans l'entreprise dans le domaine de la manutention des personnes

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

Descriptif général des compétences constituant la certification

Maîtriser les techniques de base de portage, de déplacement et de mobilisation de la personne accueillie, en les adaptant au plus près du contexte de travail

Permettre aux professionnels de son entreprise d'optimiser l'utilisation des matériels de levage et des aides techniques existants

Créer et utiliser des outils de communication adaptés

Elaborer des outils et des supports pédagogiques adaptés à tout public

Animer des séances de formation en manutention auprès d'autres professionnels

Evaluer l'efficacité des formations en situation de travail

Modalités générales

La certification permet une reconnaissance et une validation des compétences acquises à la fois dans leur parcours professionnel dans le domaine de la santé ou du médico-social et à la suite d'un parcours de formation structuré en 3 modules répartis en 5 sessions de 2 à 3 jours à raison de deux sessions par mois pendant trois mois. La totalité de cette formation a lieu en centre de formation.

Durée totale de la formation : 13 jours soit 91 heures de formation répartis sur 8 mois

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Salariés

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

C'est la validation officielle de la réussite de la formation suivie

C'est la reconnaissance de la maîtrise de compétences, d'une fonction ou d'une activité par son employeur

C'est la reconnaissance d'une réelle expertise technique et pédagogique auprès de ses pairs et des autres professionnels de son entreprise

C'est une étape dans un cursus professionnel

Pour l'entité utilisatrice

C'est un outil de motivation pour les salariés

C'est une façon de mesurer objectivement le résultat d'une formation

C'est une aide au développement des compétences et des parcours professionnels

C'est une garantie que l'organisme de formation est engagé dans une démarche de professionnalisme

C'est la possibilité d'utiliser en interne des professionnels experts dans un domaine spécifique

C'est un élément complémentaire pour s'engager dans une démarche de VAE

Evaluation / certification

Pré-requis

Exercer ou avoir exercé dans un établissement sanitaire ou médico-social ou dans un service de soins à domicile.

Etre titulaire d'un des diplômes suivants : masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, ambulanciers, auxiliaires de vie social

Ne pas présenter de troubles musculo-squelettiques, ni de problèmes vertébraux ou ostéo articulaires. Avoir une bonne condition physique.

Compétences évaluées

Les compétences suivantes sont évaluées :

Maîtrise des techniques en manutention

Création de support de communication

Animation d'une séance de formation

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Centre(s) de passage/certification

- IRFA EVOLUTION ALENCON

Plus d'informations

Statistiques

65 professionnels exerçant dans 59 établissements de santé ou médiso-social ont obtenu le certificat entre 2011 et 2015.

Plus de 1000 stagiaires ont pu bénéficier d'une formation animée par les formateurs titulaires du Certificat Professionnel FFP expertise technique et pédagogique en manutention des personnes

Autres sources d'information

www.ffp.org

www.cpffp.com

<http://www.isqualification.com/page-demarche-de-qualification.htm>

<http://www.irfa-evolution.com/>

